

*Initiatives parlementaires*

Monsieur le Président, je dis non, parce que nous sommes dans un pays où la liberté d'entreprise existe et je dis non, parce que nous sommes dans un pays où chaque Canadien a le droit de gagner sa vie honorablement. Ce n'est certainement pas, monsieur le Président, en fixant des normes, en fixant des restrictions qui empêchent d'autres personnes de pouvoir soumissionner, qui empêchent d'autres personnes de pouvoir rentabiliser une société comme la Société canadienne des postes qu'on va arriver à avoir un pays prospère, un pays dans lequel il y aura moins de chômage, un pays où il y aura moins d'injustice.

Ce que la Société canadienne des postes a fait est une bonne décision. C'est normal, monsieur le Président, qu'en tant que députés conservateurs, qu'on s'oppose à un tel projet de loi parce que pour nous, chaque Canadien a une importance majeure et chaque Canadien a le

droit de gagner sa vie dans une démocratie, a le droit de gagner sa vie dans une société qui permet justement la liberté d'entreprise. C'est pourquoi, monsieur le Président, je m'oppose au projet de loi du député.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Aucun autre député ne demandant à prendre la parole pour participer au débat, je déclare que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'affaire est rayée du *Feuilleton*.

Comme il est 19h50, la Chambre s'ajourne à 10 heures, demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 50.)